

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf mai à 20 heures 30,

le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Hubert ARROUART, maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel BISVAL, Anne BRAZE, Nicolas COSSENET, Agnès GALLOIS, Séverine GOURVENEC, Catherine JULLIEN, Eric PIGNY, Evelyne MOINEAU et Philippe SEUBE, excusés.

Monsieur le maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Carole CHOSROES a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

N° 446 Tirage au sort des jurés d'assise

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder, comme chaque année, à la désignation des personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire des jurés en vue de la constitution des jurys d'assises pour l'année 2019.

Pour la commune, 2 jurés seront désignés parmi les 6 noms qui seront tirés au sort.

Le Conseil Municipal n'est pas habilité à éliminer les personnes présentant des incapacités ou des incompatibilités, seules peuvent être exclues du tirage celles domiciliées hors du département ou âgées de moins de 23 ans au moins au cours de l'année 2018.

Le Conseil Municipal,

- **PROCEDE** au tirage au sort en public de 6 noms d'après la liste électorale :

| Liste électorale | prénom- nom- nom d'usage | date et lieu de naissance | | adresse |
|---------------------|--------------------------|---------------------------|-------------------|--|
| Page 150 ligne 1 | CHRISTOPHE LEFEVRE | 19/09/1987 | CHALONS-SUR-MARNE | 69 rue de Saint-Martin 51460 COURTISOLS |
| Page 34 ligne 5 | CELINE BORDUI | 13/07/1968 | SAINTE-MENEHOULD | 7 rue de la Chéruelle 51460 COURTISOLS |
| Page 141 ligne 2 | DIDIER LAGLAERT | 01/09/1960 | CHALONS-SUR-MARNE | 122 rue de Cheppe 51460 COURTISOLS |
| Page 89 ligne 7 | GUILLAUME FERRAND | 29/12/1987 | CHALONS-SUR-MARNE | 5 rue Flandres-Dunkerque 51460 COURTISOLS |
| Page 140 ligne 8 | SYLVIE PRIEUX LACHICHE | 23/03/1969 | CHALONS-SUR-MARNE | 26 rue du Pont-Charrois 51460 COURTISOLS |
| Page 46 ligne 6 | MICHAEL CAMUS | 17/03/1974 | CHALONS-SUR-MARNE | 4 rue Ravel 51460 COURTISOLS |

- **NOTIFIE** aux intéressés leur désignation par tirage au sort.

N° 447 Compte rendu de la commission voirie du 5 mai 2018

Denis VAROQUIER présente le compte rendu de la réunion :

Travaux de voirie réalisés en 2017

Etat des travaux de voirie réalisés en 2017

- Rue du Terme la ville : 2 942 €
- Rue Mermoz (parking) : 8 999 €
- Rue de l'Étyette (65 m de trottoirs) : 16 219 €
- Rue de Cheppe (bordures) : 6 440 €
- Rue Ety Brocq (restructuration avec avaloir et bordures) : 4 538 €
- Rue du Gué (sécurité en face de l'école de cirque passage piétons) : 3 949 €
- Local Saint Martin (mise aux normes) : 850 €
- Local Saint Julien (mise aux normes) : 5 282 €

Travaux de voirie prévus et pas réalisés en 2017

- Rue du Pont Charrois (Joints à refaire au milieu de la rue et tampons d'eau pluviale très bruyants pour les riverains)
- Rue Jean de la Fontaine (route à refaire en remontant aux ULM)

Ce sont des petits travaux pour les entreprises et les entreprises programment généralement ceux-ci en fin de saison.

Programmation des travaux de voirie à réaliser en 2018 : Budget 2018 : 30 000 €

- Rue Ety des gravelats :

Chemin qui n'a pas de fond et sur lequel le goudronnage ne tient pas.

Soit il faut décaisser et refaire en concassé (environ 12 500 €) ou en bicouche (environ 15 000 €).

Pendant les récents orages cette portion de route n'a pas été en mesure d'absorber l'eau provenant du chemin de l'AF situé au-dessus.

Des solutions doivent être trouvées en collaboration avec l'AF afin d'arrêter l'eau de ruissellement en amont (création de fossés, ou autre...)

- Rue de la Cheruelle : Route qui s'abîme grandement par place et donc il est nécessaire de faire des rustines afin de limiter les dégradations.
- Chemin des rues : de gros trous se forment
- Gravillonnage rue de Cheppe et rustines

Bordures et gravillonnage à poursuivre dans les années futures, à l'image de ce qui a été réalisé les années précédentes (rue de l'Etyette, rue de Plain, rue Saint Martin, rue La Fontaine)

Informations :

Entretien des trottoirs en concassé réalisé par les ouvriers communaux, l'objectif est de reboucher les trous et de remettre à niveau le fil d'eau afin de faciliter l'écoulement de l'eau. Cela facilitera le désherbage des trottoirs avec le système infrarouge adopté par la commune.

Les démarches sont en cours afin d'obtenir des subventions pour l'achat du matériel.

L'investissement pour l'entretien est d'environ 60 000 € (balayeuse pour le fil d'eau, matériel thermique de désherbage, broyeur, herses érrilles pour l'entretien du terrain de foot)

La réfection des trottoirs de la rue Saint Martin et la rue de Cheppe a nécessité 6 jours de travail à 4 ouvriers.

(1 km réalisé par jour environ)

La rue du Gué est en cours de réfection. L'objectif est de la terminer cette année.

Cette solution est la moins onéreuse pour la commune.

Plan de circulation de la Croisette.

Est-il nécessaire d'interdire la sortie sur la nationale rue de l'Etyette ?

Cela avait été évoqué lors de la création de la sortie au niveau d'intermarché sur la RD3.

D'un point de vue technique faire sortir les voitures au niveau de chez Chauffert pose problème.

La visibilité n'est pas bonne pour les usagers qui sont au stop et qui veulent emprunter la D3.

De plus les camions venant de la D3 qui tournent afin d'accéder à la rue de la croisette doivent laisser passer les véhicules venant d'en face et doivent marquer un temps d'arrêt et encombrer la voie de décélération sur la D3.

Largueur des chemins sur St Julien entre le chemin des Fossés et la rue du Gué : chemins ruraux derrière Emmaüs Ety La Corne, Ety Lorquin, Ety Payart, et chemin de St Julien.

Dans le cadre de la révision du PLU, la largeur de ces chemins va passer de 6m à 4m et la circulation interdite en direction de la rue Saint-Julien. En effet l'accès à cette rue est dangereux.

Stationnement des camions dans la zone industrielle : les panneaux d'interdiction du stationnement dans la zone industrielle à partir du centre de contrôle technique auto jusque dans le virage.

Questions diverses :

Inondation rue des Grands Ayeux : Toute l'eau provenant de l'Epine est canalisée sur la route et menace les habitations. Il paraît nécessaire de faire des saignées le long de l'accotement afin de permettre l'évacuation de l'eau dans les bas-côtés en attendant la viabilisation des parcelles constructibles.

N° 448 Avis sur une installation classée à Chepy

Monsieur le maire fait état d'un courrier de la Préfecture en date du 17 avril 2018 concernant l'ouverture d'une consultation publique sur la demande d'enregistrement d'une installation classée en vue de la création d'un élevage d'une capacité de 40 000 poulets de chair au lieu-dit « Les rouges terres » à Chepy avec épandage sur le territoire des communes de CHEPY, CHEPPE LA PRAIRIE, MARSON, MOIVRE, MONCETZ LONGEVAS, COURTISOLS, SARRY, VESIGNEUL SUR MARNE.

Conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, cette demande est soumise, pour avis, aux communes impactées par le projet notamment par le plan d'épandage.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par Monsieur Emilien DIOUY, dont le siège social de l'exploitation est situé à Dommartin Lettrée, pour la création d'un élevage de volailles à Chepy.

N° 449 Demande de subvention du Souvenir Français pour une sortie pédagogique

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du président du comité du Souvenir Français de Courtisols qui sollicite une subvention pour l'organisation d'une sortie pédagogique destinée aux élèves de cours moyen des écoles La Fontaine et Sainte Marie.

Le programme de cette journée s'intègre dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre et conduira les écoliers dans les pas des combattants français, américains et allemands : visite de la butte de Vauquois, du musée 14/18 et du cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon.

Le montant du projet s'élève à 1 618,50 €. Le plan de financement prévoit le soutien des associations de parents d'élèves, de l'association départementale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, de la commune et la participation des parents d'élèves et du comité du Souvenir Français.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 133 € au Comité du Souvenir Français de Courtisols pour l'organisation d'une sortie pédagogique sur le thème « Argonne 1918, dans les pas des soldats français, américains et allemands » pour les enfants de CM des écoles Sainte-Marie et La Fontaine.

Les crédits seront imputés au budget communal 2018.

N° 450 Frais de déplacement

Afin de procéder au tir du feu d'artifice du 14 juillet, deux courtisiers : Jean-Claude COPREAU et Théophile ROLLET ont participé à une formation au tir d'articles pyrotechniques classés dans les catégories F4 et T2 du 7 au 8 avril 2018 à Saint-Masmes organisée par Euro Bengale.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder au remboursement des frais de déplacement engagés par Monsieur Copréau dans le cadre de la formation d'artificier effectuée les 7 et 8 avril 2018 pour un montant de 75,52 €, soit 236 km à 0,32 €.

N° 451 Création d'un poste d'assistant socio-éducatif pour la MSAP

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant la délibération n°415 du 23 janvier 2018

Considérant que la création d'une Maison des Services au Public (MSAP), le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'agent d'accueil et d'accompagnement de la MSAP à temps complet, à raison de 35 heures,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'assistant territorial socio-éducatif, relevant de la catégorie hiérarchique B,
- l'agent affecté à cet emploi assurera les missions d'accueil du public (accueil, information, orientation, accompagnement des usagers dans leurs démarches, formation auprès des partenaires,...) et fera vivre le point d'accueil (animation, développement du partenariat, suivi statistique, ...).
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de rapporter la délibération n°415 du 23 janvier 2018
- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil et d'accompagnement de la MSAP, au grade d'assistant territorial socio-éducatif ou assistant socio-éducatif principal relevant de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

N° 452 Conventions d'occupation du domaine public non routier

La société LOSANGE assure le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la convention de délégation de service public conclue le 25 juillet 2017 avec la région Grand Est.

LOSANGE doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques et souhaite conventionner avec la commune de Courtisols pour fixer les modalités juridiques et technique de l'autorisation donnée par la commune, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, pour installer des sous répartiteurs optiques sur le domaine public non routier de la commune.

Le projet prévoit la pose de trois sous répartiteurs sur le territoire de la commune : Chemin des fossés, Rue Lamartine, Rue Saint Martin

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable à la pose de trois sous répartiteurs optiques sur le territoire de la commune, dans le cadre du déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les conventions d'occupation du domaine public non routier au profit de LOSANGE ainsi que tout document s'y rapportant.

N° 430 Questions diverses

• Monsieur Arrouart fait part de l'avancement des travaux : secrétariat de mairie, maison du parc.
La date de l'inauguration est fixée au vendredi 15 juin à 18h30.
Par ailleurs, une journée porte-ouverte sera organisée samedi 2 juin de 10h à 12h.

- Monsieur Arrouart évoque la demande de l'association de théâtre de mise à disposition de la scène de la salle Robert Chaboudé chaque vendredi. Cela semble difficile à concilier avec les locations de la salle.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Fait et délibéré les jours mois et an susdits.
La séance est levée à 22h30.

| | | | |
|---------------------------|--|--|----------------|
| Hubert ARROUART, Maire | Denis VAROQUIER 1 ^{er} adjoint | Jean-Pierre ROLLET 2 ^{ème} adjoint | Milène ADNET |
| Loëtitia BOYS | Carole CHOSROES | Lilian COGNIARD | Hubert FERRAND |
| David GREVIN | Catherine PANNET | François SCHUESTER | |